

# COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

## Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le trente mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

**Etaient présents** : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric, 1<sup>er</sup> adjoint, BOUS Xavier, 2<sup>nd</sup> adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc, BUDIN Eric,

**Absents excusés** : MM. VENERUCCI David, BLANCHETETE Gilbert, et CAPART François, Mme BECRET Lise.

### 1. Compte administratif et compte de gestion du lotissement pour 2017.

Le compte administratif du lotissement et le compte de gestion pour 2017 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	450 169. 38	167 471.58
Dépenses	306 372. 37	311 438.89
Résultat	+143 797. 01	- 143 967.10

Après présentation de ces comptes, le conseil municipal les adopte à l'unanimité. Le maire est sorti au moment du vote.

### 2. Bilan de l'eau 2017.

Le maire rappelle que le bilan de l'eau est un outil d'information sur la politique de gestion de l'eau de la collectivité.

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de distribution de l'eau doit être établi par le maire et présenté au conseil pour approbation.

En 2015, le prix de l'eau a été fixé à 0,65 € du m<sup>3</sup> Le prix moyen d'un mètre cube d'eau toutes charges comprises, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 1,07 € (en tenant compte du prix fixé par la commune (0, 65 €), de la redevance anti-pollution (0,35 €), de la location et de l'entretien du compteur).

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la recherche systématique des fuites 2 fois par an ont permis d'économiser la ressource en eau. Seuls 34 659 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2017 à comparer aux 43 826 m<sup>3</sup> en 2016, aux 39 485 m<sup>3</sup> en 2015, et aux 53 143 m<sup>3</sup> en 2014,

Bien entendu, il reste encore un volume de fuites potentielles de 2 000 m<sup>3</sup> sur le réseau d'Allondrelle et de 4 000 m<sup>3</sup> sur le réseau de La-Malmaison.

Le taux de rendement primaire du réseau est passé de 47,58% en 2014 à 69,67% en 2015 à 79.70% en 2016 et à 84, 30 % en 2017 ; ce résultat montre que les travaux de remplacement du réseau d'eau sont indispensables pour réduire le volume des fuites et gérer l'eau de manière durable.

A noter : l'Agence de l'Eau fixe aux propriétaires de réseaux un taux de rendement du château d'eau de l'ordre de 80%.

Après une présentation détaillée du rapport, le Conseil adopte le document à l'unanimité.

### 3. Assurance statutaire pour le personnel

Le Centre Départemental de Gestion du Personnel 54 avait proposé d'adhérer à l'assurance statutaire de garantie des risques pour le personnel. La Commune y avait adhéré en 2014. Cette assurance, arrive à l'échéance. Son intérêt s'explique de la façon suivante : lorsqu'un agent est en congé de maladie ordinaire, la collectivité lui verse les salaires qu'elle lui doit : 3 mois à plein-traitement puis 9 mois à demi-traitement. La Collectivité s'assure pour obtenir une indemnisation dans des cas précis :

Pour les agents CNRACL ou IRCANTEC :

congés pour maladie ordinaire, longue maladie / longue durée

congés pour accident de service / maladies professionnelles, (le cas échéant les frais médicaux y afférents), congés de maternité, paternité, adoption, ....

Sans cette couverture, la collectivité assume l'entière responsabilité financière des sinistres encourus, par ses agents, qui peuvent impacter lourdement le budget. Par exemple, un accident de service peut engendrer des conséquences financières lourdes sur plusieurs années.

Sont concernés, les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les agents non titulaires non affiliés à la CNRACL, les agents non titulaires (IRCANTEC, CAE, ...).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette adhésion.

#### 4. Location garage

Le décès de M. RICHET rend disponible le local qu'il louait, situé rue Claire-Fontaine. Or, cette location était faite pour le compte du Comité des Fêtes. Ce dernier y met la remorque sur laquelle se trouve le chapiteau.

Deux demandes de location ont été formulées :

D'abord, le président du Comité des fêtes et le Comité Franco-Belge ont fait part de leur volonté de louer ce local, afin d'y entreposer leur matériel.

M. MASSON a également fait une demande de location ou d'achat de ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de mettre le local à disposition gratuitement au Comité des Fêtes et au Club de l'Amitié. Une convention sera établie entre la Commune et les deux Associations A l'unanimité des voix. Deux membres de ces associations n'ont pas pris part à la discussion ni au vote.

#### 5. Avenant au marché de travaux sécurisation des RD 29 et 29B

Le maire rappelle que la commission des travaux a validé la création du giratoire Saint-Nicolas dans le cadre du marché de sécurisation (+ 12 448, 00€ HT) Par ailleurs, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaire lors de la création du giratoire Pasteur ( + 22 102, 43 € HT). Des moins-values sont constatées sur les plateaux (- 4 183,88 € HT) et sur les ilots (- 4 818,40 € HT).

Le montant total du marché est arrêté à la somme de 198 115, 10 € HT, soit 237 738,12 € TTC. Le Conseil accepte ces travaux et autorise le maire à signer les avenants. La dépense est prévue au budget 2018.

#### 6. Création de trottoirs et d'un chemin piéton le long de la RD 29.

Lors des travaux de sécurisation, la commission des travaux a proposé de poser des bordures de trottoirs le long de la rue Saint-Nicolas. En outre, pour sécuriser l'entrée du lotissement aux piétons, un chemin a été créé. Le devis des travaux s'élève à 21 270.12 € HT, soit 25 524, 14 € TTC. Le conseil autorise le maire à accepter les travaux et à signer le devis. Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité.

### Information au Conseil

- La comparution de M. Hervé BENOIT devant le Tribunal de Grande Instance a été reportée au 12 avril 2018.
- Choix d'un nom pour le futur parc éolien, une décision devra être prise pour la prochaine réunion
- Compteur Linky : le conseil étudiera le sujet pour la prochaine réunion.
- Ecoles : manifestation à Charency-Vezin, le mardi 3 avril 2018 entre 8H00 et 8H30. Présence d'un journaliste. Le maire sollicite les élus, afin qu'il y ait une représentation significative lors de la manifestation.

Le maire,

J-F MARIEMBERG